

PROMEA ACTUALITÉS 02/2022

Chère cliente, cher client,

Après plus de 15 années comme directeur de PROMEA assurances sociales, il est temps pour moi de passer le flambeau. Ricardo Garcia reprendra le 1^{er} juillet la direction générale de PROMEA assurances sociales. Je lui souhaite beaucoup de succès et de joie dans ses nouvelles fonctions.

Il me tenait particulièrement à cœur de bien planifier la succession à la tête de l'entreprise. Afin de faciliter la transition et permettre au nouveau directeur de se familiariser avec son nouveau domaine d'activité, je resterai encore responsable jusqu'au 31 décembre de cette année de la gestion de PROMEA caisse de compensation et caisse d'allocations familiales. Je serai ensuite aux côtés de PROMEA en qualité de consultant externe jusqu'au 30 avril 2023.

Ce sera le terme d'un parcours de plus de 34 ans dans le domaine des assurances sociales : passionnant, intense, riche en défis majeurs et plein de bons souvenirs.

Je remercie les organes responsables des institutions de PROMEA assurances sociales, mes collègues de la direction de PROMEA ainsi que tous les collaborateurs et collaboratrices de PROMEA pour l'excellente collaboration au fil de toutes ces années. C'est aussi à vous, nos membres, que je voudrais tout particulièrement m'adresser. Merci pour votre soutien et pour la confiance que vous m'avez témoignée tout du long.

Je vous souhaite à tous le meilleur pour l'avenir, dans votre vie professionnelle et privée.



Urs Schneider

Un nouveau directeur à la tête de PROMEA assurances sociales à partir du 1^{er} juillet 2022

Chère cliente, cher client,

Urs Schneider, directeur de longue date de PROMEA assurances sociales, prendra sa retraite au 30 avril 2023. Le comité de direction a élu Monsieur Ricardo Garcia à l'unanimité pour lui succéder.

Ce Zougois de 47 ans reprendra la direction générale de PROMEA assurances sociales à partir du 1^{er} juillet 2022. Jusqu'au 31 décembre 2022, Urs Schneider restera encore responsable, en qualité de gérant, de PROMEA caisse de compensation et caisse d'allocations familiales, ainsi que des placements immobiliers de PROMEA caisse de pension. À partir du 1^{er} janvier 2023 Ricardo Garcia succèdera à Urs Schneider dans la gestion des caisses.

Le comité de direction sait avoir trouvé en Ricardo Garcia un spécialiste reconnu pour occuper les fonctions de directeur. Ricardo Garcia est un leader disposant d'un grand réseau et d'une longue expérience dans la gestion d'actifs institutionnels, comme expert en investissements et économiste en chef. Il poursuivra la voie engagée par PROMEA et notamment dans la numérisation opérationnelle et les exigences élevées qui y sont associées en termes de sécurité IT et de protection des données.

Nous remercions d'ores et déjà Urs Schneider pour son expertise et sa grande force d'organisation. De par son engagement de tous les instants au cours de ces 15 dernières années il a largement contribué à faire de PROMEA l'un des principaux centres de compétences en matière d'assurances sociales. Nos meilleurs vœux l'accompagnent pour une très belle retraite.

Nous souhaitons à Ricardo Garcia beaucoup de succès et de satisfaction dans son nouveau domaine d'activité. Nous sommes certains qu'il pourra compter sur votre soutien et votre confiance.

Vous trouverez toutes les informations sur le changement de directeur ainsi que nos coordonnées pour toute question complémentaire dans le communiqué de presse correspondant. Il est à votre disposition à l'adresse www.promea.ch/cdp_nouvDir.

Meilleures salutations

Hannes Vifian

Président PROMEA caisse de compensation
Président PROMEA caisse d'allocations familiales

Rolf Frehner

Président du conseil de fondation
PROMEA caisse de pension

PROMEA caisse de compensation

Allocation pour perte de gain Coronavirus : délais pour introduire des demandes rétroactives

Depuis le 17 février 2022, seules les personnes particulièrement vulnérables ainsi que les personnes qui travaillent dans le domaine de l'événementiel peuvent encore obtenir l'allocation pour perte de gain Coronavirus.

Personnes particulièrement vulnérables : Leur droit à l'indemnité a pris fin au 31 mai 2022. Il est possible d'introduire des demandes rétroactives pour cette prestation jusqu'au 30 juin 2022 au plus tard.

Secteur de l'événementiel : Les personnes ayant une position assimilable à un employeur (dirigeants salariés) et les indépendants (ainsi que leurs conjoints ou partenaires enregistrés travaillant dans l'entreprise) actifs dans ce secteur qui subissent une limitation significative de leur activité lucrative ont encore droit à l'allocation jusqu'au 30 juin 2022. Les demandes doivent être présentées le 30 septembre 2022 au plus tard.

Vous trouverez toutes les informations sur l'allocation pour perte de gain Coronavirus ainsi que les formulaires de demande correspondants sur notre site web www.promea.ch/coronavirus.

PROMEA caisse de compensation

Cotisations AVS/AI/APG des personnes bénéficiant du statut de protection S

Le Conseil fédéral a mis en vigueur le statut de protection S pour les réfugiés en provenance d'Ukraine. Les personnes bénéficiant de ce statut obtiennent un droit de séjour provisoire et peuvent exercer une activité lucrative.

En ce qui concerne les cotisations AVS/AI/APG :

- Les personnes sans activité lucrative bénéficiant du statut de protection S ne doivent pas payer de cotisations AVS/AI/APG, elles sont soumises à la suspension des cotisations au sens de l'art. 14, al. 2bis, LAVS.
- Les règles et cotisations générales s'appliquent aux personnes exerçant une activité lucrative bénéficiant du statut de protection S.

Vous trouverez sur le site Internet de l'Office fédéral des assurances sociales les réponses aux questions les plus fréquentes sur le statut de protection S : www.ofas.admin.ch > *Informations aux assurés* > *Questions et réponses concernant la guerre en Ukraine*.

PROMEA caisse de compensation

Entrée en vigueur du mariage pour tous le 1^{er} juillet 2022

Le peuple suisse a accepté le projet du « mariage pour tous » le 26 septembre 2021.

Depuis 2007, les couples de même sexe pouvaient conclure un partenariat enregistré pour donner un cadre juridique à leur relation. Leur état civil devenait alors « lié(e) par un partenariat enregistré ».

L'accès au mariage leur sera ouvert dès le 1^{er} juillet 2022. À compter de cette date, il ne sera plus possible de contracter de nouveaux partenariats enregistrés. Les partenariats enregistrés existants pourront être conservés ou convertis simplement en mariage.

Dans le domaine des assurances sociales, voici ce qui change pour les conjoints de même sexe par rapport au partenariat enregistré :

Une rente de veuve au lieu d'une rente de veuf pour les femmes : lorsqu'un des deux partenaires d'un partenariat enregistré vient à décéder, la personne survivante est assimilée à un veuf dans le droit de l'AVS, même s'il s'agit d'une femme (ch. marg 3517.2). À partir du 1^{er} juillet, l'épouse survivante d'un partenariat enregistré converti en mariage ou d'un mariage de même sexe percevra désormais une rente de veuve. Si le conjoint survivant est un homme, rien ne change, il sera toujours assimilé à un veuf.

Congé de paternité accordé à l'épouse de la mère : pour autant qu'elle soit considérée comme l'autre parent de l'enfant au sens de l'art. 255a, al. 1, CC, l'épouse de la mère aura le même droit à l'allocation de paternité que les pères dans les couples mariés hétérosexuels.

Le Centre d'information AVS/AI est en train d'actualiser les mémentos 3.01 (Rentés de vieillesse AVS), 3.03 (Rentés de survivants AVS) et 6.04 (Allocation de paternité) en vue de l'entrée en vigueur du mariage pour tous. Vous trouverez les versions actualisées début juillet sur notre site web www.promea.ch, sous *Formulaires et mémentos* > *Formulaires et mémentos caisse de compensation*.

PROMEA caisse d'allocations familiales **Documents manquants dans PROMEA connect**

Il nous manque parfois certains documents pour pouvoir traiter la demande d'allocations familiales que vous nous avez transmise, par exemple l'attestation de formation d'un enfant ou une copie de l'acte de naissance.

Les clients possédant un compte PROMEA connect voyaient jusqu'à présent s'afficher dans leur tableau de bord une *communication* intitulée « Allocations familiales – Documents manquants ». Cette information apparaîtra dès à présent dans PROMEA connect non plus comme une *communication*, mais comme une *tâche*. Vous ne la trouverez donc plus dans la rubrique des communications mais dans l'aperçu des tâches.



Tâches (12)



Communications

Il arrive parfois que nous recevions une demande d'allocations familiales par e-mail ou par courrier, bien que l'expéditeur dispose d'un compte PROMEA connect. Si, dans un tel cas, il manque des documents, vous recevrez le message "Allocations familiales - documents manquants" via PROMEA connect et non par e-mail ou par courrier.

Prévoyance professionnelle **Vente de PROMRISK AG**

Le conseil de fondation de PROMEA caisse de pension a approuvé la vente de PROMRISK AG, Glattbrugg, lors de sa séance du 5 avril 2022. Dans le cadre d'un « management buy-out », les membres actuels de la direction David von Mentlen et Gilles Hardegger ont racheté l'ensemble des actions nominatives de PROMRISK AG détenues par PROMEA caisse de pension.

Cette vente a fait l'objet d'un intense processus de décision et de négociation. Pour le conseil de fondation de PROMEA caisse de pension, le maintien en place du management et des collaborateurs et collaboratrices était un critère fondamental en ce qu'il permettait d'assurer la continuité. Cette solution garantit le bon suivi de nos membres et la poursuite de la collaboration entre PROMRISK AG et PROMEA caisse de pension. Avec les nouveaux propriétaires, c'est aussi l'assurance que PROMRISK AG saura maîtriser les défis de l'avenir.

PROMEA caisse de pension se réjouit de continuer à collaborer avec PROMRISK AG. Nous souhaitons pleine réussite aux nouveaux propriétaires et à toute l'équipe.

PROMEA assurances sociales **Annonce d'un séminaire d'information sur la retraite**

Afin de pouvoir profiter pleinement de la retraite, il est judicieux de se préparer suffisamment tôt et de manière ciblée. Il faut en effet s'assurer de prendre les bonnes décisions, car cette transition implique des changements importants pour la personne concernée et son environnement familial.

Pour aider nos assurés à réfléchir à cette nouvelle phase de la vie, nous proposons depuis de nombreuses années des séances d'information qui leur fournissent tout un ensemble d'informations utiles et

de précieuses suggestions. Ces manifestations s'adressent essentiellement aux 55+ qui exercent une activité lucrative et qui sont assurés chez PROMEA (dans le premier ou le deuxième pilier).

Jusqu'à présent, nous ne pouvions proposer ces événements qu'à nos clients en Suisse alémanique. C'est avec un grand plaisir que nous vous informons que cette année, nous serons en mesure de proposer ces séminaires d'information très appréciés également à nos clients en Suisse romande. Nous prévoyons d'organiser un séminaire à Lausanne cet automne – à condition bien sûr que la situation épidémiologique le permette.

Nous vous en dirons plus à ce sujet par courrier séparé.

PROMEA assurances sociales

Un code QR en remplacement de tous les bulletins de versement existants

Les bulletins de versement rouges et orange ont fait leur temps. À partir du 1^{er} octobre 2022, seule la QR-facture pourra être utilisée – le nouveau standard de facturation en Suisse.

Nous passerons nous aussi prochainement à ce nouveau format de facture. Qu'est-ce que cela signifie pour vous ?

Pour les modes de paiement tels que le système de recouvrement direct (prélèvement) ou eBill, vous

n'avez rien à entreprendre. Ceux-ci ne sont pas concernés par le passage à la QR-facture.

Avez-vous enregistré des modèles de paiement dans votre e-banking ou mis en place des ordres permanents ? Le mieux est de les supprimer dès réception de la première QR-facture et d'en créer de nouveaux avec les informations de paiement figurant sur la QR-facture. En effet, il ne sera plus possible de traiter les paiements sur la base des anciens bulletins après la date butoir du 30 septembre 2022.

Cela permettra ainsi d'assurer le traitement de vos paiements dans les délais après la migration. Nous vous en remercions vivement !

PROMEA est à vos côtés en tant que partenaire professionnel pour toutes vos demandes dans le domaine des assurances sociales.

PROMEA assurances sociales

Ifangstrasse 8, case postale, 8952 Schlieren

Tél. 044 738 53 53, fax 044 738 53 73

info@promea.ch, www.promea.ch